

ARISTOTE

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CAISSE D'ÉPARGNE MIDI PYRENEES

Madame Valérie LAGNY
2 place des Herbes
46100 FIGEAC

BRIVE LA GAILLARDE, le 25 mars 2026

Dossier : LE QUERCY
N/Réf. : 25.03731 JCB/VM
Cession fonds de commerce CLEM'S / LE QUERCY
Envoi par mail : valerie.lagny@cemp.caisse-epargne.fr

Madame,

J'interviens, par la présente, en qualité de rédacteur de l'acte de cession de fonds de commerce de bar (licence 4), brasserie communément appelé « LE QUERCY DE SOUILLAC » exploité 26 boulevard Jean Malvy, 46200 SOUILLAC au profit de la société LE QUERCY, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 8 avenue Jean Jaurès, 46200 SOUILLAC, immatriculée au RCS de CAHORS sous le numéro 101 590 008 dont la signature doit intervenir le **31 mars prochain à 9 heures en mes locaux.**

Je vous remercie à ce titre de bien vouloir effectuer avant cette date :

- un virement de la somme de deux cent cinq mille (205 000) euros sur le compte de la CARPA du barreau de BRIVE LA GAILLARDE, selon RIB joint au nom de Maître Jean-Charles BARRIERE, en qualité de séquestre du prix de vente,
- un virement de la somme de cinq mille sept cents (5 700) euros sur les comptes bancaires de la SELARL ARISTOTE en règlement des factures jointes au titre des honoraires et frais liés à la cession, sachant qu'il conviendra en sus de prévoir les droits d'enregistrement de l'acte de cession s'élevant à la somme de 3 880 € par virement direct auprès du Trésor Public après signature de l'acte.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

JEAN-CHARLES BARRIERE

ANCIEN BÂTONNIER

D.E.S.S. DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITÉ
TITULAIRE DES SPÉCIALISATIONS EN
DROIT FISCAL ET DROIT DES SOCIÉTÉS

JC.BARRIERE@ARISTOTE-AVOCATS.FR

MARIE-SOPHIE CROUZET

I.S.C. DE PARIS
D.E.S.S. DROIT COMMUNAUTAIRE
D.E.A. DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITÉ

MS.CROUZET@ARISTOTE-AVOCATS.FR

Jean-Charles BARRIERE
jc.barriere@aristote-avocats.fr

Devise : EUR

Cabinet : **00095 - ARISTOTE**

Avocat : **Maître Jean-Charles BARRIERE**

N° palais :

Référence affaire : **260381931**

Affaire : **CESSION FONDS DE COMMERCE CLEM'S - LE QUERCY**

Objet : **Relevé d'identité bancaire**

BRIVE, le 25/03/2026

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer le relevé d'identité bancaire du compte Carpa spécifique pour l'affaire visée en objet.

Nous attirons votre attention pour que soient parfaitement identifiées par votre banque les coordonnées reprises ci-dessous, pour que votre virement puisse être porté dès réception au crédit de ce dossier.

Votre avocat reste à votre disposition pour tout élément d'information complémentaire.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président de la Carpa

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE POUR LE DOSSIER RÉFÉRENCÉ CI-DESSOUS

Cadre réservé à l'émetteur du virement sur le compte Carpa

Identification unique à rappeler obligatoirement pour tout virement de fonds dans ce dossier

0043/00095/260381931 CESSION FONDS DE COMMERCE CLEM'S - LE QUERCY

Cabinet : **00095 - ARISTOTE**

Titulaire du compte

CARPA DE LA CORREZE

Numéro SIRET : 444875140 - 00022

Identification nationale (RIB)

BANQUE CIC SUD OUEST

Code banque
10057

Code guichet
19003

N° de compte
00037129801

Clé RIB
46

Identification internationale

IBAN : FR76 1005 7190 0300 0371 2980 146

BIC : CMCIFRPP

SARL LE QUERCY
8, Avenue Jean Jaurès
46200 SOUILLAC

BRIVE LA GAILLARDE, le 26 mars 2026

Nos Réf. : 25.03731/JCB/VM
LE QUERCY (SARL)

OBJET : nos honoraires comprenant :

- L'ensemble de nos échanges et rendez-vous,
- L'ouverture du dossier et la compilation de l'ensemble des éléments préalables et nécessaires,
- La rédaction de l'ensemble des projets de documentation juridique relatifs à l'opération d'acquisition du fonds de commerce appartenant à la société CLEM'S (compromis de cession, actes définitifs de cession, etc),
- La gestion et le suivi du dossier,
- L'accomplissement de l'ensemble des formalités légales et réglementaires liées à l'opération

FACTURE N° 20260220

Total des honoraires :	3 500,00 €
Frais de dossier (17 %) :	
Comprenant la contribution équivalente au droit de plaidoirie 1.20%	mémoire
Total assujetti à T.V.A :	3 500,00 €
T.V.A. à 20,00 % :	700,00 €
Total T.T.C. :	4 200,00 €
Net à payer :	4 200,00 €

TAUX DE T.V.A.	ASSIETTE H.T.	MONTANT
exonéré	0,00	xxxxxxx
20,00	3 500,00	700,00

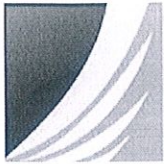
Arrêtée la présente facture à quatre mille deux cents euros

En votre aimable règlement comptant à réception.

Code Banque : 10057 - Code guichet : 19003 - N° de compte : 00039644101 - Clé RIB : 60
IBAN : FR76 1005 7190 0300 0396 4410 160
Domiciliation : CIC BRIVE - BIC : CMCIFRPP

Titulaire du compte : ARISTOTE, 18 avenue Edouard Herriot, 19100 BRIVE LA GAILLARDE

Important : Toute facture non réglée dans le délai d'un mois donnera lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de trois fois l'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire (art. L 441-6 et L 443-1 du code de commerce). Tout retard de paiement d'une créance née depuis le 1^{er} janvier 2013 entraine outre les pénalités de retard, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.



ARISTOTE

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SARL LE QUERCY
8, Avenue Jean Jaurès
46200 SOUILLAC

BRIVE LA GAILLARDE, le 26 mars 2026

Nos Réf. : 25.03731/JCB/VM
LE QUERCY (SARL)
Vos Réf. :

FACTURE DE PROVISION N° 20260221

Non assujetti

Provision sur frais (achat fonds de commerce CLEM'S) 1 500,00 €

Net à payer :

1 500,00 €

Arrêtée la présente facture à mille cinq cents euros

En votre aimable règlement comptant.

Important : Toute facture non réglée dans le délai d'un mois donnera lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de trois fois l'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire (art. L 441-6 et L 443-1 du code de commerce).
Tout retard de paiement d'une créance née à partir du 1er janvier 2013 entrainera **outre les pénalités de retard, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement** de 40 euros.

Code Banque : 10057 - Code guichet : 19003 - N° de compte : 00039644133 - Clé RIB : 61

IBAN : FR76 1005 7190 0300 0396 4413 361

Domiciliation : CIC BRIVE - BIC : CMCIFRPP

Titulaire du compte : ARISTOTE, 18 avenue Edouard Herriot, 19100 BRIVE LA GAILLARDE

